

De l'Autre Côté de la Rue

Adresse : 75 cours de la liberté 69003 Lyon

Tel : 04 72 60 88 05

Mail : embauche@delautrecotedelarue.net



On recrute !

Un « Employé.e de boutique polyvalent.e »

Contrat à durée déterminée de 3 mois à temps plein
dans une épicerie autogérée, en circuit court

Ce poste à vocation à se transformer ensuite en CDI :

« Responsable de boutique polyvalent.e / Coopérateur.trice associé.e »

Date limite pour envoyer ta candidature : 1^{er} décembre 2025 (CV + lettre de motivation
à embauche@delautrecotedelarue.net)

Entretiens : semaine du 8 et 15 décembre

- Résumé du poste :

De l'Autre Côté de la Rue, SCOP de produits alimentaires issus des circuits courts basée à Lyon Guillotière (69003) recherche un.e nouveau.elle salarié.e., à vocation de futur associé.e.

- Activités de la SCOP :

- épicerie généraliste en circuits courts (mission principale du poste proposé)
- service de demi gros (préparation de commandes et livraison bars, restaurants etc ...)

La gestion au quotidien de la boutique se complète peu à peu par la prise en charge du référencement produit, de tâches administratives diverses, de gestion planning, du suivi ou démarchage commercial selon la répartition organisée collectivement.

MISSIONS ET PROFILS :

- Lieu et horaires:

La majeure partie des heures s'effectue sur le point de vente cours de la Liberté (3^e arr. de Lyon), et au local logistique (7^e arr.). Entre 4 et 5 jours sont travaillés par semaine, du lundi au samedi avec des fermetures récurrentes jusqu'à 20h45. Deux jours de repos consécutifs sont prévus, soit le samedi / dimanche, soit le dimanche / lundi.

En fonction de l'activité et des besoins de l'entreprise, vous serez ponctuellement amené.e à effectuer des livraisons chez les clients professionnels.

La zone d'intervention de la coopérative se limite principalement au département du Rhône.

Cadre de l'emploi :

L'épicerie "De l'Autre Côté de la Rue" a été créée en 2006 sous forme de Société Coopérative et Participative (SCOP). Elle emploie à ce jour 6 salarié.e.s associé.e.s.

Contrat :

CDD de 3 mois à temps plein hebdomadaire (soit 35 heures par semaine), reconductible 1 fois puis passage en CDI.

Le poste en CDI donne automatiquement lieu, dans l'année qui suit l'embauche, à une proposition de sociétariat pour devenir associé.e de la SCOP.

Missions :

- Service et accueil clientèle, vente, mise en rayon, encaissement, rangement du magasin
- Conseil à la clientèle épicerie (origine des produits, filière, labels, utilisation des produits)
- Gestion de l'approvisionnement du magasin (commandes aux fournisseurs)
- Participation aux réunions de décisions collectives (réunion hebdomadaire et séminaire bi-annuel)
- Suivi du respect des normes d'hygiène, nettoyage / entretien
- Réception de commandes, manutention et gestion de stock
- Préparation de commandes, conditionnement de produits et livraisons
- Petite restauration

Evolution de poste rapide :

L'épicerie reste le cœur de métier du poste proposé, une évolution est possible sur le secteur d'activité suivant :

Gestion demi-gros :

- Suivi commercial
- Référencement de produits
- Démarchage

Des tâches administratives diverses liées à la gestion courante de la SCOP s'ajoutent également à l'évolution du poste.

Expériences appréciées :

- Vente et accueil clientèle
- Gestion de boutique (commandes, stocks ...)
- Expérience dans les réseaux de l'ESS (coopératives, milieu associatif ...)
- Manutention ou travail physique avec rythme intense/soutenu
- Maîtrise des outils de bureautique (mail, pack office, internet ...)

Profil recherché:

Aisance relationnelle

Sensibilité pour les circuits courts et l'agriculture paysanne

Goût pour le travail en équipe

Aptitude au port de charges et à la station debout

Autonomie, dynamisme et rigueur

Flexibilité horaire (travail tardif)

Curiosité pour l'acquisition de nouveaux savoir faire

Conditions d'embauche :

Prise de poste **le 6 janvier 2026.**

CDD de 3 mois à 35h hebdomadaires, évolutif en CDI pour devenir associé.e/coopérateur.rice.

Salaire : salaire minimum fixé par la convention du commerce de détail alimentaire non spécialisé la première année, puis 2 % d'augmentation par année d'ancienneté
15 % de réduction sur les achats en boutique pour les CDD, 25 % pour les CDI.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.

Au plaisir de vous rencontrer !